Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 09/05/2025

STB rappelle CELERI REMOULADE FE 400G





- Noms des modèles ou références concernés : **CELERI REMOULADE FE 400G**
- Marque : **QUALITE TRAITEUR**
- **GTIN 3181580276218 Lot 512701 Date limite de consommation 25/05/2025**
- Conditionnements : **Barquette en plastique transparent de 400g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 07/05/2025 au 07/05/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 22.389.003 CE**
- Informations complémentaires : **produit vendu au rayon libre service**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **GMS**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **par mesure de précaution au retrait-rappel de la vente du ou des produits suivants, suite à la présence potentielle de corps étrangers métalliques et plastiques.**
- Risques encourus par le consommateur : **Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile…)**
- Description complémentaire du risque : **Suite incident en production**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas les consommer.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 22 mai 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0633757946**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre